

Interpellation présentée par le député:

M. Antoine Bertschy

Date de dépôt : 29 novembre 2007

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Mise en place de direction dans les établissements scolaires primaires

Suite à la parution de l'annonce concernant l'engagement de 94 nouveaux directeurs d'école, nombre de citoyens s'interrogent sur le coût de cette opération. Si le budget 2008 du DIP prévoit cette réforme de l'école primaire quant à ces postes, il y a lieu de s'interroger sur la nécessité qui ne manquera pas de ce faire jour d'entourer ces directions par un staff (secrétaires, assistants ou porte-paroles).

De plus, les locaux des écoles sont-ils adaptés pour recevoir les titulaires de cette nouvelle fonction ? Les bâtiments sont certes du domaine des prérogatives communales mais il serait impensable d'imaginer un directeur dépourvu de bureau !

D'où mon interpellation au Conseil d'Etat :

Est-ce que le budget 2008 permettra de faire face aux dépenses supplémentaires que va entraîner cette réorganisation, les locaux des établissements primaires sont-ils adaptés et si tel ne devait pas être le cas, des contacts ont-ils été pris avec les Communes dans le but de leur mise en conformité ?